

**ORDONNANCE MODIFIANT ET COMPLÉTANT LE RÔLE DE
LA COUR CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-
VIENNE**

POUR LA SESSION DU MOIS DE JUIN 2026

Nous, Valérie CHAUMOND, Conseillère à la Cour d'appel de Limoges,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Limoges en date du 19 décembre 2025, désignant Corinne MATHON, conseillère, pour présider la Cour criminelle départementale de la Haute-Vienne et fixant la date d'ouverture de la session du mois de juin 2026 au lundi 22 juin 2026 à 09 heures 00 ;

Vu l'ordonnance de Madame Corinne MATHON en date du 16 février 2026, fixant le rôle de la Cour criminelle départementale de la Haute-Vienne à compter du lundi 22 juin 2026 à 09 heures 00 jusqu'au prononcé de l'arrêt de la Cour Criminelle Départementale de la Haute-Vienne dans l'affaire *Rémi LAZZARO* ;

Vu l'ordonnance modificative de Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Limoges en date du 22 avril 2026, visant la nécessité de prolonger de la session de la Cour criminelle départementale de la Haute-Vienne et nous désignant pour présider la Cour Criminelle Départementale de la Haute-Vienne à la session du mois de juin 2026 à compter du lundi 29 juin 2026 à 09 heures 00

Vu les articles 380-16 et suivants du Code de Procédure Pénale,

Vu la proposition du Ministère Public,

COMPLÉTONS ainsi qu'il suit le rôle de ladite session :

Lundi 29 juin 2026 à 09 heures 00, Mardi 30 juin 2026 à 09 heures 00 et Mercredi 01 juillet 2026 à 09 heures 00,

C B

Maître Nicolas NGUYEN (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : VIOL COMMIS SUR UN MINEUR DE PLUS DE 15 ANS, faits commis entre le 1^{er} juillet 2020 et le 1^{er} novembre 2020 à COGNAC-LA-FORÊT et ROCHECHOUART (87)

PARTIES CIVILES

- G L

Maître Nathalie CHAUPRADE (Barreau de Limoges)

- B C

Maître Amandine DOUNIES (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Jeudi 02 juillet 2026 à 09 heures 00 et Vendredi 03 juillet 2026 à 09 heures 00

G S

Maître Juliette MAGNE-GANDOIS (Barreau de Limoges)

Détenu à la Maison d'arrêt de Limoges

Accusé de :

- VIOL COMMIS SUR UN MINEUR DE 15 ANS, faits commis entre le 01 janvier 2008 et le 31 décembre 2014 à RILHAC RANCON (87)

- AGRESSION SEXUELLE IMPOSÉE À UN MINEUR DE 15 ANS, faits commis entre le 01 janvier 2008 et le 31 décembre 2014 à RILHAC RANCON (87)

PARTIE CIVILE

- M A

Maître Nathalie PREGUIMBEAU (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

**Fait en notre Cabinet
Au Palais de Justice de LIMOGES, le 23 avril 2026**

LA PRÉSIDENTE DE LA COUR CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE

Valérie CHAUMOND

